

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT DE L'OISON EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de ses délibérations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	DUHAMEL Marjorie	MAINIE Ludovic
ARGENTIN Patrick		ODIENNE André
AUBIN Béatrice	FRANCOIS Annick	PERNEL Jean-Luc
BARRIERE Jean		PETIN Claude
BERTIN Franck	GROSSIN Anne	
		RENAULT Jean-Claude
	HAROU Patrick	SAEGAERT Elise
	HENON Véronique	VAN DUFFEL Christine
BROUT Cédric	LALLET Jean	VESTU Emmanuel
BUISSON Annick		
CORNILLOT Olivier	LEMARCHAND Thierry	
DELPORTE Daniel	LESUEUR François	
DEVAUX Anne	LESUEUR Gérard	
<u>DOUBET Gilbert</u>		

Maire Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : BOIZARD Annick

LETOUQ Marie-Claude	Procuration à FRANCOIS Annick
RAMALHO-FONTAINE Sylvie	Procuration à VAN DUFFEL Christine

ABSENTS : ADERAN Véronique, BOUSQUET Antoine, BUQUET Peggy, DUVALLET Agnès, GOUGEON Jean-Fabien, GUILLEMARD Céline, LE RISBE-LEHO Bénédicte, LEBOURG Belinda

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Béatrice AUBIN a été élue secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION : 22/02/2019 **DATE D’AFFICHAGE :** 22/02/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 38 présents : 27 votants : 29

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et signé.

D 2019-015 Projet de parking en centre bourg

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement d'un parking en centre bourg, situé rue Henri de Campion, devant l'espace marchand.

Il soumet à l'accord du Conseil un plan élaboré par le maître d'œuvre retenu pour le projet, INGENIERIE 27.

Une première estimation des travaux a été réalisée, la voie piétonne ayant été chiffrée « en option », comme suit :

- projet d'aménagement du parking : 75 031,00 € HT (90 037,20 € TTC)
- « option » voie piétonne : 2 090,00 € HT (2 508,00 € TTC)

Monsieur le Maire précise au Conseil que ce projet de parking a été intégré dans le Contrat de Ruralité Roumois Seine 2017-2020 – axe n°3 – revitalisation des centres bourgs – fiche n°13. Il pourra donc à ce titre bénéficier d'une subvention (40%, taux mentionné sur la maquette financière prévisionnelle du document). Les services de l'Etat pourraient également être sollicités pour une aide financière, au titre de la programmation de DETR 2019.

Le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

PARKING SEUL

Coût HT des travaux	75 031,00 €
Subvention au titre du Contrat de Ruralité (40%)	- 30 012,40 €
Subvention au titre de la DETR (40%)	- 30 012,40 €
Autofinancement (20%)	15 006,20 €

Ou

PARKING AVEC OPTION VOIE PIETONNE

Coût HT des travaux	77 121,00 €
Subvention au titre du Contrat de Ruralité (40%)	- 30 848,40 €
Subvention au titre de la DETR (40%)	- 30 848,40 €
Autofinancement (20%)	15 424,20 €

De plus, Monsieur le Maire propose au Conseil de déterminer dès maintenant les critères de jugement des offres pour la future consultation :

- 40% pour le prix
- 60% pour la valeur technique

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour, et 6 abstentions, le Conseil :

- APPROUVE le projet d'aménagement de parking présenté, **AVEC l'option voie piétonne, soit un montant HT de travaux de 77 121 €**
- APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus pour le parking avec option voie piétonne
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres de travaux sur la base de ce projet d'aménagement, avec les critères proposés ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs désignés ci-dessus

Monsieur F.LESUEUR fait deux remarques sur le projet présenté :

- 3 angles de giration sont pour lui mal estimés, il faudrait les revoir
- pour le stationnement en épi, la norme est de 3,40 m et pas 3,20 m

Monsieur le Maire précise toutefois qu'aucun véhicule de livraison ne circulera sur le parking, mais derrière les commerces comme cela se pratiquait jusqu'à présent.

Monsieur DELPORTE n'est pas forcément convaincu par le projet. Il trouve dommage d'empiéter sur le grand espace vert actuel, il dit que d'autres emplacements dans le centre bourg auraient aussi pu être utilisés pour créer des places de stationnement.

Monsieur le Maire répond que ce projet se concrétise suite à la demande de certains commerçants, notamment le pharmacien et l'opticien, ainsi que de praticiens du pôle santé.

Madame HENON partage l'avis de Monsieur DELPORTE. La commune a un projet de voies douces afin d'inciter les gens à se déplacer notamment à pied, donc elle estime ce projet contradictoire.

Monsieur le Maire répond qu'il faut également penser aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Monsieur PETIN regrette que le stationnement en marche arrière ne soit pas prévu. Monsieur ODIENNE fait remarquer que de manière générale les usagers ne se garent pas beaucoup derrière l'espace marchand car il faut faire un détour assez long pour rejoindre la rue principale.

D 2019-016 Signature du Contrat de Territoire pour les travaux d'extension de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose au Conseil que la subvention de 540 000 € a été intégrée dans le volet 2 du Contrat de Territoire Roumois Seine, pour la période 2017-2021.

A cet effet, il est nécessaire qu'il signe un contrat avec le Département de l'Eure.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat avec le Département de l'Eure.

D 2019-017 Demande de subventions pour les animations culturelles de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Département de l'Eure propose aux collectivités une aide financière pour développer leurs projets culturels.

La commune du Thuit de l'Oison a donc décidé de monter un dossier de demande de subventions basé sur les manifestations suivantes :

- le salon de peinture et de sculpture
- le salon du développement durable (Récup'ta planète)
- certaines animations organisées de façon récurrente à la médiathèque Jean d'Ormesson
- le forum du handicap organisé par l'association PREHANDYS
- l'animation musicale et artisanale autour de l'église du Thuit Signol, organisée par l'association du patrimoine (ATOP)
- 4 cycles d'animations culturelles organisées par le restaurant social, solidaire et culturel Au Jardin d'Esta

- spectacles folkloriques dans le cadre des Folklores du Monde, avec l'association Cultures du Monde de Gannat
- signalétique des voies douces relatant l'histoire du village.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- APPROUVE le contenu du dossier proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département de l'Eure.

Monsieur BROUT fait la remarque suivante : le fait d'avoir mélangé les animations organisées par la commune et celles organisées par les associations risque de faire « rechigner » le Département à accorder une subvention.

Madame VAN DUFFEL répond qu'une fiche de synthèse par projet a été faite, pour bien les différencier. Selon elle cela structure le plan culturel de la commune en général.

D 2019-018 Lancement de l'appel d'offres pour le remplacement du SSI (Système de Sécurité Incendie) du château du Bosc Féré

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est devenu indispensable de remplacer le Système de Sécurité Incendie du château du Bosc Féré. En effet, le système actuel est obsolète.

Des démarches ont été entreprises afin de trouver un partenaire ayant les compétences techniques pour rédiger un cahier des charges nécessaire à la constitution d'un appel d'offres pour faire réaliser les travaux.

Afin de remplir cette mission, la société OPUS PROJECT, cabinet d'architecture et d'ingénierie, a présenté un devis de 4 000 € HT, qui est soumis à l'approbation du Conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- ACCEPTE l'offre du cabinet OPUS PROJECT pour effectuer notamment les relevés et la rédaction des pièces du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), pour un montant de 4 000 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer ensuite l'appel d'offres de travaux pour le remplacement du SSI du château du Bosc Féré.

Monsieur PETIN explique qu'il a consulté deux cabinets. OPUS PROJECT ayant répondu c'est avec lui qu'il a commencé à travailler sur le projet. Le remplacement du SSI est imposé par le SDIS pour des raisons de sécurité, sinon l'agrément pour accueillir des groupes d'enfants ne sera pas renouvelé.

Monsieur BARRIERE tient à alerter les élus, ces travaux vont coûter très cher à la commune.

Monsieur le Maire est conscient de l'importance des travaux à réaliser au château de manière générale. Il a l'intention d'organiser une réunion spécifique du Conseil Municipal pour évoquer l'avenir du château.

Madame DEVAUX ajoute que même si le Conseil décidait de vendre le château, le SSI doit être remplacé.

D 2019-019 Approbation des attributions de compensations provisoires de la Communauté de Communes à ses communes membres pour 2019

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine a délibéré sur le montant des attributions de compensation provisoires de ses communes membres pour l'année 2019, prenant en compte le rapport de la CLECT en date du 29 janvier 2019.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur un montant d'attributions de compensation 2019 fixé par délibération n° CC/F/7-2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine, en date du 6 février 2019, et prenant en compte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 29 janvier 2019 ayant statué sur les décisions suivantes :

- la sortie des communes du périmètre de la CC Roumois Seine
- l'ajustement des attributions de compensation des communes de l'ex CC Quillebeuf-sur-Seine liées au transport piscine (révision de droit)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes des ex CC d'Amfreville la Campagne, de Bourgtheroulde-Infreville, de Roumois Nord liées au SDIS (révision de droit)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC Roumois Nord liées à l'enfance (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation de la commune de Thuit de L'Oison pour rétablir l'effacement d'une attribution de compensation négative (révision libre).

Ainsi, il est proposé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine d'arrêter le montant d'attributions de compensation provisoires pour 2019 aux montants suivants pour la commune de LE THUIT DE L'OISON :

Commune de LE THUIT DE L'OISON	Montant
Montant des AC au 01/01/19 (1)	1 820 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun (2)	- 59 878 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun (3) = (1)+ (2)	- 58 058 €
Evaluation liées aux révisions libres (4)	- 3 133 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libres (5) = (3) + (4)	- 61 191 €

Le tableau joint en annexe détaille les attributions de compensation provisoires pour la commune de LE THUIT DE L'OISON pour 2019.

Les montants des révisions de droit commun sont composés des éléments suivants :

- l'ajustement des attributions de compensation des communes de l'ex CC Quillebeuf-sur-Seine liées au transport piscine ;
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes des ex CC d'Amfreville la Campagne, de Bourgheroulde-Infreville et de Roumois Nord liées au SDIS.

Les montants des révisions libres sont composés des éléments suivants :

- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre) ;
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC Roumois Nord liées à l'enfance (révision libre) ;
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS (révision libre) ;
- l'ajustement du montant des attributions de compensation de la commune du Thuit de L'Oison pour rétablir l'effacement d'une attribution de compensation négative (révision libre).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2017-69 portant retrait des communes de La Pyle, du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des Bois, de St Germain de Pasquier et de Vraiville de la Communauté de Communes Roumois Seine,

Vu l'arrêté DRCL/BCLI/2017-71 portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Roumois Seine suite à la création de la commune nouvelle de Thénouville et au retrait des communes de La Pyle, du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des Bois, de St Germain de Pasquier et de Vraiville,

Vu l'arrêté DELE/BCLI/2018-46 portant retrait des communes de Bouquelon, Fouqueville, La Harengère, La Haye du Theil, La Saussaye, Le Bosc du Theil, Mandeville, Marais Vernier, Quillebeuf Sur Seine, Rougemontiers, Routot, Saint Meslin du Bosc, Saint Samson de la Roque, Tourville la Campagne de la Communauté de Communes Roumois Seine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017 n° CC/FI/ 49 Bis modifiée,

Vu l'avis de la CLECT du 29 janvier 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CdC Roumois Seine n° CC/FI/7-2019 du 6 février 2019 fixant le montant des attributions de compensation provisoires pour 2019,

Considérant la nécessité de prendre acte de la révision de droit commun,

Considérant la nécessité d'approuver les montants de révision libre pour les attributions de compensation 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE**

- de la révision de droit des AC pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus

➤ **DECIDE**

- d'approuver la révision libre concernant l'ajustement du montant des attributions de compensation de la commune du Thuit de L'Oison pour rétablir l'effacement d'une attribution de compensation négative représentant - 61 191 € pour la commune

➤ **ARRETE**

- le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2019 de la commune de LE THUIT DE L'OISON aux sommes suivantes :

Commune de LE THUIT DE L'OISON	Montant	
Montant des AC au 01/01/19 (1)	1 820 €	
Evaluation liées aux révisions de droit commun (2)	- 59 878 €	
Montant total des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun (3) = (1) + (2)	- 58 058 €	
Evaluation des révisions libres liées documents d'urbanisme (4)		
Evaluation des révisions libres liées à l'enfance Roumois Nord (5)		
Evaluation des révisions libres liées au SDIS (6)		
Evaluation des révisions libres liées à l'effacement de l'AC négative de Thuit L'Oison (7)	- 3 133 €	
Montant total des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libres = (3) + (4) + (5) + (6) + (7)	- 61 191 €	

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune pour 2019

D 2019-020 Participation financière de la commune pour l'acquisition par les administrés d'un robot tondeuse

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il souhaiterait inciter les administrés à faire l'usage d'un robot tondeuse pour entretenir leurs terrains. En effet, ce mode de tonte présente de nombreux avantages.

A cet effet, il a le projet de leur verser, sur présentation d'une facture acquittée, une aide financière de 100 €.

Les administrés intéressés pourraient en bénéficier sur une période de 3 mois, du 1^{er} avril au 30 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 28 voix pour, 1 abstention, valide la proposition de Monsieur le Maire et autorise le versement de cette participation financière aux administrés qui en feront la demande, sur la période fixée ci-dessus et sur présentation d'une facture acquittée.

Monsieur BARRIERE commente cette proposition, qui lui pose un problème d'éthique. La commune va verser des fonds publics à des personnes privées. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas un souci. Il estime que l'utilisation du robot tondeuse présente de nombreux avantages : suppression des nuisances sonores et de la pollution, réduction des déchets à évacuer...

Madame DEVAUX ajoute que le système des bons scolaires consiste aussi à distribuer des fonds publics à des personnes privées, et que cela ne pose pas de problème. Monsieur F.LESUEUR n'est pas d'accord, les bons scolaires sont assimilés à une aide sociale, et là il s'agit d'une aide pour acheter du matériel.

Monsieur le Maire ajoute que d'autres communes ont mis en place cette aide financière, notamment sur le territoire de la CASE.

Madame HENON demande si le coût global de l'opération a été estimé, Monsieur le Maire répond que non mais il espère que beaucoup d'administrés vont faire la démarche.

Concernant les nuisances sonores évoquées ci-dessus, Madame HENON en profite pour préciser qu'un camion frigorifique tourne chaque week-end sans discontinuer sur la ZA de la Mare Bataille. Madame VAN DUFFEL lui conseille d'aller en Mairie pour évoquer ce sujet auprès de l'agent qui s'occupe des litiges de voisinage.

D 2019-021 Nouveau prix de vente d'une parcelle au Thuit Anger

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le prix de vente de la parcelle n°5 du lotissement Delamare au Thuit Anger avait été revu à la baisse lors de la séance de Conseil Municipal du 19/12/2016.

La parcelle n'étant toujours pas vendue à ce jour, et Monsieur le Maire ayant trouvé un acquéreur potentiel, il demande au Conseil de bien vouloir accepter une nouvelle baisse du prix de vente de cette parcelle, à 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de la vente de cette parcelle au nouveau prix de 50 000 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Monsieur le Maire précise que cette vente va permettre de débloquer 200 000 € qui pourront par conséquent être transférés du budget « lotissement Delamare » au budget communal.

D 2019-022 Amortissements des immobilisations

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune comptant maintenant plus de 3 500 habitants, les investissements doivent être amortis.

Il convient donc de déterminer la durée de ces amortissements.

Monsieur le Maire propose au Conseil les durées suivantes :

- sur 15 ans pour les investissements affectés aux comptes suivants : 2031, 2032, 2033, 204, 2156, 2157, 2158 et 218 (2181, 2182, 2183, 2183, 2184, 2185 et 2188)
- sur 2 ans pour les investissements affectés aux comptes suivants : 202, 205 et 208

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte les durées d'amortissements proposées et autorise Monsieur le Maire à les mettre en application.

D 2019-023 Créations de postes suite aux avancements de grade au 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire soumet au Conseil la liste des postes créés au 1^{er} janvier 2019 :

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 31h/semaine
- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps plein

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise la création des postes énumérés ci-dessus, au 1^{er} janvier 2019.

D 2019-024 Suppressions de postes au 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire soumet au Conseil la liste des postes supprimés au 1^{er} janvier 2019 :

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à 30h/semaine
- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps plein

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise la suppression des postes énumérés ci-dessus, au 1^{er} janvier 2019.

D 2019-025 Tableau des effectifs des agents communaux au 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire soumet à l'accord du Conseil le tableau des effectifs des agents de la commune au 1^{er} janvier 2019. Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs des agents communaux au 1^{er} janvier 2019.

D 2019-026 Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine territorial au 4 mars 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de recruter un nouvel agent pour la médiathèque, à compter du lundi 4 mars, et ce sur une base hebdomadaire de travail de 20 heures, en contrat à durée déterminée.

Il ajoute que ce recrutement peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- AUTORISE la création du poste d'Adjoint du Patrimoine détaillé ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

Monsieur le Maire rappelle que le deuxième agent aura entre autres pour mission d'aider les administrés à effectuer leurs démarches administratives. Monsieur BROUT demande si des passerelles sont prévues, par exemple pour les relations avec la CAF. Monsieur le Maire répond que ce sera effectif en fonction des besoins.

Quoi qu'il en soit, Monsieur BROUT insiste sur la nécessité de créer un espace spécifique dans la médiathèque pour accueillir les gens dans la plus grande confidentialité.

Les horaires des agents de la médiathèque et de son ouverture au public seront modifiés à compter du 4 mars 2019.

D 2019-027 Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial au 1^{er} juin 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'afin de faire face à la charge de travail des agents techniques, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique territorial en Contrat à Durée Déterminée à compter du 1^{er} juin 2019, et ce sur une base hebdomadaire de travail de 20 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil autorise la création du poste d'Adjoint Technique territorial détaillé ci-dessus.

D 2019-028 Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial au 1^{er} septembre 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique territorial au 1^{er} septembre 2019, sur une base hebdomadaire de travail de 26 heures. L'adjoint recruté sera ensuite titularisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil autorise la création du poste d'Adjoint Technique territorial détaillé ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

* Rappel : le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) aura lieu lundi 18 mars à 18h30 à la Mairie (salle des mariages)

* Rappel : les Elections Européennes auront lieu dimanche 26 mai

* Le Cahier de Concertation Nationale mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie, dans le cadre du Grand Débat, a été remis à la Préfecture de l'Eure le 20 février

* L'ascenseur du pôle santé a été réceptionné le 20 février

* Monsieur le Maire tient à féliciter l'association Z-Gen et la Communauté de Communes pour le succès du Technocom 2019, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette manifestation

* Monsieur LALLET annonce que des dons à l'association ATOP sont recevables pour participer au financement de la rénovation de la tour-clocher de l'église Saint Ouen du Thuit Signol. Il est possible de bénéficier d'une exonération d'impôts à ce titre. Il ajoute que l'ATOP s'est inscrite au loto du Patrimoine 2019, et qu'elle aura une réponse en mai

* Monsieur le Maire informe le Conseil que la dalle de l'extension de l'école maternelle a été coulée mercredi 27

* Monsieur LEMARCHAND informe les élus qu'il reste des places pour les formations aux premiers gestes de secours sur les dates suivantes : 6 avril, 11 mai et 15 juin. Monsieur le Maire le remercie pour cette belle initiative

* Monsieur F.LESUEUR est surpris que les comptes rendus des réunions de commissions de la Communauté de Communes soient transmis à la mairie avec autant de décalage, Madame VAN DUFFEL répond que c'est volontaire

Monsieur F.LESUEUR a constaté qu'il n'y avait que 8 membres présents sur 18 à la dernière réunion de la commission « eau et ruissellement ». D'ailleurs à ce sujet il insiste sur la nécessité de faire une estimation du nombre de mètres linéaires pour les réseaux enterrés sur le territoire de la Communauté de Communes. Madame VAN DUFFEL répond que le diagnostic est en cours. Elle ajoute que l'assainissement collectif est un véritable problème. Monsieur G.LESUEUR précise qu'une réunion a lieu vendredi 1^{er} mars à la Communauté de Communes sur ce sujet

* Monsieur ODIENNE fait part au Conseil de 3 informations :

- problème récurrent avec la Carrosserie du Manoir, qui lors de travaux de peinture sur les véhicules génère des projections sans tenir compte des conséquences sur le voisinage. Monsieur le Maire répond qu'il est au courant du problème et qu'il s'est déjà rendu deux fois sur place
- soucis rencontrés par les employés de l'entreprise Brunet Bataille, qui réalisent actuellement les travaux d'enfouissements de réseaux rue des Chrysanthèmes. Ces derniers se font régulièrement insulter par les usagers qui empruntent cette voie à cause notamment des déviations mises en place. Monsieur le Maire répond qu'il a alerté les gendarmes à ce sujet
- l'enfouissement des réseaux rue du Coq, annoncé initialement pour le mois de mai, est reporté à l'automne.

La séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu JEUDI 28 MARS 2019 à 18h30.